

Le supplément aux céréales sera de 128 francs par hectare en 2019

Suite à l'abandon des soutiens à l'exportation par la Confédération au 31 décembre 2018, la filière des céréales a dû mettre en place une solution alternative, privée, qui permet de maintenir les parts de marché pour les céréales et la farine suisse. Le premier bilan est très positif, puisque les quantités de céréales suisses dans les produits exportés ont pu être maintenues. L'OFAG a en outre fixé le montant du supplément aux céréales à 128 francs par hectare de céréales en 2019.

Dès le 1^{er} janvier 2019, la Confédération suisse n'intervient plus pour soutenir les exportations de produits finis à base de matières premières suisses. Pour la filière céréalière, près de 50'000 t de céréales sont concernées, exportées sous forme de biscuits par exemple. Pour combler l'abandon des soutiens à l'exportation de la Confédération, la filière a mis en place une solution alternative de droit privé, afin de conserver les parts de marché et d'éviter que les entreprises suisses ne travaillent avec des farines importées.

Le système mis en place reprend les mêmes principes, mais sans intervention de la Confédération. Ainsi, la différence de prix de la farine entre la Suisse et l'UE est compensée pour les entreprises qui exportent des produits finis à base de céréales suisses. Cette compensation de la différence de prix permet à ces entreprises d'être concurrentielles sur les marchés étrangers et de maintenir leur lieu de production en Suisse.

Le premier bilan, tiré après six mois, est positif : les quantités de céréales exportées sont restées stables et le budget a été respecté. Grâce aux cotisations des producteurs de céréales, essentielles pour le bon fonctionnement du système mis en place, la FSPC a pu financer sa part des soutiens à l'exportation, les meuniers et exportateurs finançant également une partie.

Ces cotisations des producteurs sont en partie compensées par un nouveau paiement direct de la Confédération : le supplément aux céréales. Ce supplément, versé pour la première fois cette année, sera de 128 francs par hectare de céréales panifiables et fourragères en 2019. Ce montant est légèrement plus élevé que les estimations de la FSPC, ce qui est positif pour les producteurs. Les suppléments aux céréales seront versés aux producteurs dans les prochaines semaines, avec les autres paiements directs.

FSPC

Berne, le 6 novembre 2019

Pour de plus amples informations

Fritz Glauser, Président

Pierre-Yves Perrin, Directeur

079 702 05 44

079 365 42 74